



**NATIONS UNIES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  **CONSEIL DE SÉCURITÉ**

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/31/104  
S/12092  
4 juin 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente et unième session  
Point 51 de la liste préliminaire<sup>x</sup>  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente et unième année

Séminaire international sur l'élimination de l'apartheid et le soutien  
de la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud

Lettre datée du 1er juin 1976, adressée au Secrétaire général par le  
Président du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de communiquer ci-joint à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité la Déclaration (annexe I) et le Programme d'action (annexe II) adoptés par le Séminaire international sur l'élimination de l'apartheid et le soutien de la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud qui s'est tenu à La Havane du 24 au 28 mai 1976.

Le Président du Comité spécial contre  
l'apartheid,

(Signé) Leslie O. HARRIMAN

<sup>x</sup> A/31/50.

ANNEXE I

Déclaration

1. Le Séminaire international, organisé par le Comité spécial contre l'apartheid de l'Organisation des Nations Unies avec la participation de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, salue le peuple sud-africain et lui adresse un témoignage de solidarité dans la lutte courageuse qu'il poursuit avec une vigueur renouvelée en vue de renverser le régime d'apartheid, malgré la brutalité croissante du régime minoritaire blanc. La libération du Mozambique et de l'Angola grâce à la lutte héroïque des peuples de ces pays sous la direction du Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO) et du Movimento Popular de Libertação de Angola (MPLA) a créé une nouvelle situation stratégique et politique en Afrique australe et laisse entrevoir des perspectives de libération au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud dans un avenir assez proche. La victoire décisive du peuple angolais contre les forces d'invasion du régime d'apartheid sud-africain et de ses alliés a imprimé un nouvel élan aux mouvements de libération et est pour eux une source nouvelle d'inspiration. Le régime de Pretoria a reconnu le danger croissant qui menace l'existence du système du pouvoir de l'apartheid : il a réagi en intensifiant la répression du peuple africain et en augmentant ses moyens agressifs militaires.

2. En Afrique australe, nous allons tout droit vers l'état de guerre : le renforcement du gigantesque appareil militaire de l'Afrique du Sud, son attitude agressive vis-à-vis des Etats africains indépendants, son invasion de l'Angola et la rapide militarisation de la Namibie, ainsi que son appui au régime illégal de Smith constituent une menace évidente pour la paix et la sécurité de la région. L'intégration militaire croissante de l'Afrique du Sud aux grandes puissances occidentales, ainsi que le nouveau rôle qui lui est dévolu dans la stratégie globale des puissances occidentales pour la région de l'Atlantique sud et de l'océan Indien, constituent une grave menace pour la paix et la sécurité du monde.

3. Le Séminaire reconnaît que les mouvements de libération de l'Afrique australe sont contraints, devant l'intransigeance et la brutalité impitoyable des régimes des minorités blanches, d'avoir recours à la lutte armée. Le Séminaire réaffirme le droit des mouvements de libération africains à décider des moyens de lutte à employer, compte tenu de la situation dans leurs territoires, et, l'ayant sollicitée, à bénéficier de la solidarité internationale. Le Séminaire repousse les prétentions des régimes racistes, de leurs amis et alliés, qui veulent que les mouvements de libération ne luttent qu'avec des moyens pacifiques, face à la violence et au terrorisme croissants des oppresseurs.

4. Reconnaisant les progrès sensibles récemment réalisés dans la lutte contre les forces du racisme et du colonialisme en Afrique, les régimes des minorités blanches prennent de nouvelles initiatives pour attirer une nouvelle aide extérieure et l'obtenir. Les grandes puissances occidentales - particulièrement les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République fédérale d'Allemagne et la France - qui poursuivent et intensifient leur collaboration politique, économique et militaire avec l'Afrique du Sud portent une lourde

responsabilité du fait qu'elles contribuent au maintien du régime d'apartheid. Mais même cet appui extérieur croissant de la part des partenaires commerciaux traditionnels de l'Afrique du Sud n'empêchera pas la crise à laquelle le régime de l'apartheid a à faire face d'éclater.

5. Le Séminaire condamne l'intensification de la collaboration militaire, politique et économique entre le régime raciste sud-africain et Israël, collaboration qui s'est encore accrue récemment à la suite de la visite officielle en Israël de B. J. Vorster, premier ministre du régime de Pretoria. Dans un effort désespéré pour tenter de survivre, le régime de Pretoria se lie par des liens spéciaux à des pays tels qu'Israël, le Paraguay, l'Uruguay et le Chili en vue de créer une nouvelle alliance menaçante de régimes insensibles à l'opinion africaine et mondiale. Le Séminaire adresse un avertissement aux alliés réels ou potentiels de l'Afrique du Sud qu'elle met en garde contre toute alliance avec l'apartheid; une telle alliance provoquerait en effet la condamnation et l'hostilité ouverte de tous les gouvernements et peuples épris de liberté.

6. Pour faire échec à la résistance de l'intérieur et aux pressions internationales, le régime de Pretoria se propose de conférer une indépendance factice au Transkei en octobre 1976 dans le cadre de sa méprisable politique des "bantoustans". Le Séminaire dénonce cette supercherie politique et invite tous les Etats à agir de même, en refusant de reconnaître de quelque manière que ce soit toute institution de l'apartheid, y compris les autorités du Transkei, et en s'abstenant de tout contact avec eux. Le Séminaire condamne les pays et les intérêts économiques externes qui se proposent de consentir des investissements dans les prétendus foyers nationaux, dits "homelands", afin d'aider directement à mettre en oeuvre les programmes d'apartheid du régime sud-africain.

7. Le Séminaire demande à tous les gouvernements et à tous les peuples d'appuyer pleinement les mouvements de libération d'Afrique australe qui luttent pour l'élimination totale du racisme et du colonialisme et de mettre fin à toute collaboration militaire, économique ou autre avec les régimes racistes. Le Séminaire déclare que l'apartheid constitue un crime contre l'humanité et que la communauté internationale a le devoir de réprimer et de punir ce crime.

8. Toute fourniture d'armes à l'Afrique du Sud et toute forme de collaboration militaire avec le régime de l'apartheid constituent des actes hostiles dirigés non seulement contre le peuple d'Afrique du Sud et l'Organisation de l'unité africaine, mais aussi contre l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale.

9. Toute société transnationale ou autre intérêt qui, en collaboration avec le régime de Pretoria, participe à l'exploitation du peuple sud-africain ou contribue à renforcer la puissance militaire et économique des racistes, est complice du crime d'apartheid.

10. Le Séminaire félicite les pays africains, socialistes, non alignés et autres de l'aide précieuse qu'ils apportent aux mouvements de libération africains sur le plan moral, politique et matériel. Tous les gouvernements et les peuples ont le devoir d'aider les mouvements de libération qui sont en droit d'attendre de la communauté internationale qu'elle leur donne son appui absolu dans la lutte légitime qu'ils mènent en vue de renverser les régimes des minorités blanches.

11. Les pays d'Afrique qui sont en première ligne et qui ont adopté une attitude de ferme opposition aux régimes des minorités blanches, conformément aux résolutions de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine, devraient bénéficier de toute l'aide nécessaire, sur le plan économique ou autre, de la part des pays et des peuples épris de liberté. Le Séminaire déclare que toute attaque lancée contre les pays qui aident les mouvements de libération constitue une attaque contre la communauté internationale. Ces pays ont le droit de solliciter et de recevoir tout l'appui international nécessaire contre l'agression raciste.

12. Le Séminaire invite tous les gouvernements, toutes les organisations et tous les peuples à entreprendre une action internationale concertée en vue d'appuyer les mouvements de libération de l'Afrique australe dans cette étape cruciale et finale de la lutte pour l'émancipation totale de l'Afrique.

ANNEXE II

Programme d'action

	<u>Paragraphes</u>
Introduction .....	1 - 4
I. Embargo sur les armes .....	5 - 13
II. Collaboration économique .....	14 - 22
III. Action syndicale .....	23 - 27
IV. La propagande sud-africaine .....	28 - 38
V. Les sports .....	39 - 45
VI. Namibie .....	46 - 51
VII. Aide au peuple opprimé de l'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération .....	52 - 58
VIII. Aide aux Etats voisins .....	59 - 63
IX. Les prisonniers politiques .....	64 - 71
X. Autres recommandations .....	72 - 77

### Introduction

1. Au moment où la lutte longue et difficile du peuple sud-africain entre dans son étape cruciale et finale - grâce au progrès de la libération en Afrique et dans le monde, et à la résistance résolue du peuple sud-africain - la communauté internationale a le devoir d'intensifier son action pour aider les peuples opprimés et leur mouvement de libération à accéder à leur droit inaliénable à la liberté, à la dignité humaine et à la libération nationale.
2. L'Assemblée générale, par la résolution 3411 (XXX) du 28 novembre 1975, adoptée lors du trentième anniversaire des Nations Unies, a proclamé que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont une responsabilité particulière envers le peuple opprimé d'Afrique du Sud et ses mouvements de libération, ainsi qu'envers les personnes emprisonnées, frappées d'interdiction ou exilées en raison de leur lutte contre l'apartheid. L'Assemblée a réaffirmé sa détermination de consacrer toutes les ressources nécessaires à la concertation des efforts internationaux en vue de l'élimination rapide de l'apartheid en Afrique du Sud et de la libération du peuple sud-africain.
3. Le Séminaire estime que cet engagement solennel de la communauté internationale envers le peuple d'Afrique du Sud, en reconnaissance de sa contribution inappréciable à la cause de la liberté et de la dignité humaine, doit se traduire par une action efficace des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, de l'Organisation de l'unité africaine, du mouvement des pays non alignés, de la Ligue des Etats arabes, du Commonwealth, et de toutes les autres organisations intergouvernementales, des Eglises, des syndicats et de toutes les autres organisations non gouvernementales des peuples du monde.
4. Les participants au Séminaire international ont adopté à cette fin le programme d'action suivant et le recommandent à tous les gouvernements et à tous les peuples épris de liberté.

#### I. Embargo sur les armes

5. Le Séminaire reconnaît que les Etats qui ont collaboré à la constitution du gigantesque arsenal militaire sud-africain sont particulièrement responsables du fait que, par voie de conséquence, l'Afrique du Sud a fait un emploi arrogant et violent de sa puissance militaire. Les alliés de l'Afrique du Sud dans ce domaine - particulièrement la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Etats-Unis d'Amérique, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie - ont non seulement aidé l'Afrique du Sud en fabriquant de nombreuses armes sur leur territoire, mais ils lui ont également donné la possibilité d'exporter des armes à d'autres pays.
6. Les principales puissances de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) intensifient leur collaboration militaire avec l'Afrique du Sud et attachent une importance croissante au rôle qu'elle joue dans leurs plans de stratégie

d'ensemble. L'OTAN a aussi une responsabilité particulière en ce qu'elle a donné à l'Afrique du Sud la possibilité d'utiliser ses facilités techniques, tel le système de codification des pièces et du matériel de l'OTAN.

7. L'Afrique du Sud a également noué de nouveaux liens militaires avec Israël et d'autres pays. La visite du Premier Ministre sud-africain en Israël au début de cette année a conduit à l'établissement de relations militaires plus étroites entre Israël et l'Afrique du Sud; elle a des incidences graves sur la paix et la sécurité du continent africain et du Moyen-Orient. Le Séminaire condamne cette collaboration croissante dans les domaines militaire et autres.

8. Le Séminaire a constaté et condamné la multiplication des liens militaires entre l'Afrique du Sud et les régimes répressifs d'Amérique latine, tel celui du Chili.

9. Il existe, outre la fourniture d'armes, un transfert considérable de connaissances pratiques et techniques entre l'Afrique du Sud et ses alliés. Ce transfert comprend l'échange de chercheurs entre l'Afrique du Sud et certains pays occidentaux. Le Séminaire lance un appel aux universités et autres établissements de recherche pour qu'ils prennent conscience de la responsabilité envers la communauté internationale qui leur incombe de s'assurer que l'Afrique du Sud n'aura plus accès aux compétences techniques dans ce domaine.

10. Le Séminaire a pris note avec alarme de l'étendue de la collaboration des Etats occidentaux avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et particulièrement du rôle central de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas et des Etats-Unis d'Amérique qui fournissent au régime de Pretoria l'équipement et la technique dont il a besoin pour augmenter sa capacité nucléaire. L'Afrique du Sud est maintenant en voie de devenir une puissance nucléaire et il faudrait demander aux pays qui collaborent avec elle dans ce domaine de mettre fin à toute collaboration de ce genre.

11. L'Afrique du Sud est responsable de la recherche et de la mise au point du système de missiles CROTALE que la France présente comme un système entièrement français. Le Séminaire demande à tous les Etats de ne pas acheter ce système. Il demande également aux Etats non alignés et autres d'envisager les mesures communes qui peuvent être prises pour ne pas acheter d'armes aux sociétés et aux pays qui fournissent du matériel militaire à l'Afrique du Sud.

12. Dans la situation actuelle, le plus urgent est de rendre obligatoire, en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, l'embargo sur les armes qu'avait tout d'abord décidé le Conseil de sécurité en 1963, et de prévoir un mécanisme efficace pour en garantir le contrôle. Il faudrait en particulier étendre la portée de l'embargo obligatoire sur les armes de façon à englober l'octroi de licences et de brevets pour la production des armes, le transfert de la technique ou de renseignements militaires à l'Afrique du Sud et l'emploi d'Etats

tiers pour la fourniture, par des voies indirects, de matériel militaire à l'Afrique du Sud. Il faudrait également interdire de façon absolue l'importation d'armes et de matériel militaire destinés à être utilisés en Afrique du Sud. La décision de rendre l'embargo obligatoire devrait porter interdiction de toute forme de collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine militaire et celui de la sécurité.

13. Les mouvements anti-apartheid et les autres organismes non gouvernementaux, en consultation avec les syndicats, devraient demander aux travailleurs de ne manipuler aucune arme à destination de l'Afrique du Sud et devraient accorder leur entier appui aux travailleurs qui, pour des raisons de conscience, refusent de travailler à l'exécution de commandes d'armes, de systèmes ou à d'autres projets destinés à être utilisés en Afrique du Sud par les forces militaires et les forces de sécurité.

## II. Collaboration économique

14. Le Séminaire note que les investissements des intérêts étrangers, notamment du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de la République fédérale d'Allemagne, de la France, de la Belgique et de l'Iran ont énormément augmenté en Afrique du Sud. Ils s'élèvent actuellement au total à près de 11 milliards de dollars. L'investissement étranger joue un rôle important pour consolider l'économie sud-africaine, resserrer les liens entre les pays investisseurs et l'Afrique du Sud, et préserver l'avenir économique de l'Afrique du Sud. Les investissements dans l'industrie sud-africaine, l'octroi de prêts et la signature d'accords pour l'acquisition de matières premières sud-africaines constituent trois des formes de collaboration économique les plus importantes.

15. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les individus doivent faire pression sur les consortiums bancaires des Etats-Unis d'Amérique, et d'Europe ainsi que sur le marché de l'eurodollar, pour qu'ils entendent l'appel des mouvements de libération qui leur demandent de s'abstenir d'octroyer des prêts à des organisations étatiques ou semi-étatiques sud-africaines. Le budget de défense de l'Afrique du Sud, l'instabilité propre de la société de l'apartheid et la force croissante des mouvements de libération devraient sûrement conseiller à ces sociétés d'agir avec prudence. Si les banques et organismes similaires s'entêtent à collaborer avec le régime raciste sud-africain, les mouvements de libération auront alors le droit de prendre des mesures adéquates contre ces collaborateurs qui doivent choisir entre les mouvements de libération et le régime actuel.

16. Le Séminaire demande que l'on s'emploie de la façon la plus résolue à entraver les activités des sociétés transnationales qui investissent dans les industries installées à proximité des "bantoustans" ou dans les "bantoustans". Le Séminaire condamne tous les programmes d'investissements récents dans ces "bantoustans" et

engage notamment la Seagram à se retirer du projet se chiffrant à de nombreux millions envisagé et la Kennecott à se retirer du consortium minier adjacent au "bantoustan" de Kwazulu.

17. Il faut entreprendre une intense campagne internationale contre la vente de deux réacteurs nucléaires à l'Afrique du Sud qu'envisage de réaliser la General Electric Company des Etats-Unis d'Amérique. Outre qu'elles renforcent l'économie sud-africaine, ces prétendues ventes "commerciales" ont une signification militaire, car une adaptation du processus de production d'électricité aiderait l'Afrique du Sud à fabriquer des armes nucléaires. Il faut également dénoncer tous les accords relatifs à l'enrichissement du plutonium passés entre l'Afrique du Sud et d'autres pays, tels que la République fédérale d'Allemagne. Le Séminaire adresse un appel au gouvernement et au Congrès des Etats-Unis, ainsi qu'à leurs organismes régulateurs pour qu'ils interdisent la vente de ces réacteurs à l'Afrique du Sud.

18. Le Séminaire se félicite du rôle joué par les syndicats, les Eglises et d'autres organisations qui utilisent leur pouvoir d'actionnaires pour dénoncer la collaboration des sociétés transnationales avec l'Afrique du Sud. Il faut renforcer le boycottage de ces sociétés grâce à une meilleure coordination entre les organisations anti-apartheid.

19. Des sociétés sud-africaines, telles que l'Anglo-American Corporation, multiplient les efforts en vue de prendre pied dans la Communauté économique européenne. Le Séminaire exhorte la Communauté à s'opposer à l'Afrique du Sud, en refusant au pays de l'apartheid toute concession en son sein et à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'Afrique du Sud ne reçoive aucune aide de la Communauté au niveau national.

20. Il faut empêcher les sociétés sud-africaines, comme Rothman's et l'Anglo-American, de jouer le moindre rôle dans l'économie des autres pays. Le Séminaire se félicite des campagnes spécifiques qui ont été entreprises en vue de souligner le rôle du capital sud-africain dans ces sociétés transnationales.

21. L'Afrique du Sud est devenue une grande exportatrice de capitaux dans toute une série de pays latino-américains. Ses liens militaires et diplomatiques avec des pays comme le Brésil, le Chili, l'Uruguay et le Paraguay sont une conséquence de ses liens économiques. Le Séminaire appuie énergiquement la proposition tendant à créer, pour s'opposer à ces liens des comités de soutien dans diverses parties d'Amérique latine, afin d'attirer l'attention sur la portée de cette collaboration et de monter des campagnes contre celle-ci.

22. Le Séminaire recommande que le Comité spécial contre l'apartheid et l'OUA procèdent à une étude approfondie des relations entre le Chili, le Paraguay et l'Uruguay d'une part, et le régime sud-africain de l'autre, notamment dans les domaines militaire et économique, en vue de préconiser une action efficace.

### III. Action syndicale

23. Le Séminaire rappelle la contribution apportée par la première Conférence internationale des syndicats contre l'apartheid (1973), organisée conjointement par le Comité spécial contre l'apartheid et l'Organisation internationale du Travail; cette conférence a recommandé entre autres : l'organisation de campagnes contre le racisme en Afrique du Sud; l'opposition aux relations militaires avec l'Afrique du Sud et au recrutement de travailleurs; des actions contre les avions, les navires, les marchandises et le courrier en provenance ou à destination de l'Afrique du Sud; la reconnaissance des syndicats africains; la libération de tous les détenus et prisonniers politiques et syndicalistes et l'appui aux mouvements de libération.

24. Le Séminaire invite le Comité spécial contre l'apartheid à convoquer aussitôt que possible une réunion à laquelle participeraient également le Comité préparatoire de la Conférence internationale des syndicats contre l'apartheid et les mouvements de libération, en vue de passer en revue l'action syndicale et établir des plans d'action pour l'avenir, particulièrement en ce qui concerne l'émigration vers l'Afrique du Sud.

25. Une délégation du Comité spécial contre l'apartheid, accompagnée par des représentants de l'OUA et du Comité africain pour la coordination syndicale et l'action contre l'apartheid, ainsi que par les représentants de mouvements de libération sud-africains, devrait se rendre dans les capitales des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud en vue de procéder à des consultations avec les syndicats et organismes professionnels et les encourager à prendre des mesures efficaces contre l'apartheid.

26. Le Séminaire condamne le système qui consiste à envoyer des milliers de travailleurs, sous prétexte qu'ils sont atteints de maladie mentale, dans des camps de concentration en Afrique du Sud, où ils sont soumis aux travaux forcés et à un traitement inhumain. Selon les rapports, ces travailleurs sont gardés dans les camps de travail toute leur vie durant, sur simple déclaration de police.

27. Le régime raciste sud-africain est fortement tributaire du recrutement de travailleurs migrants dans les Etats voisins de l'Afrique du Sud. Le Séminaire recommande énergiquement à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies d'examiner avec faveur les demandes d'assistance émanant de ces Etats, pour permettre à ces derniers de mettre fin à l'exode de la main-d'oeuvre vers l'Afrique du Sud.

### IV. La propagande sud-africaine

28. En butte à une opposition croissante à sa politique, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur, le régime sud-africain a intensifié sa campagne de propagande tournée principalement vers les pays occidentaux et vers leurs populations.

Outre les agences officielles, des organisations privées comme la South Africa Foundation, le club des Dix, le Comité pour l'équité dans le domaine des sports et l'Association de politique extérieure servent d'écran pour diffuser l'apartheid.

29. Le Séminaire salue les efforts des mouvements anti-apartheid pour contrer la propagande du régime raciste sud-africain et il exhorte les Nations Unies et les Etats Membres à leur fournir des ressources adéquates, ainsi qu'aux mouvements de libération, pour les aider à intensifier leurs activités dans ce domaine.

30. Le Séminaire reconnaît la nécessité de créer des organisations anti-apartheid dans des régions comme l'Amérique latine où il n'en existe aucune jusqu'à présent. Il incite les mouvements anti-apartheid à améliorer leur coordination et à fournir des informations à toutes les organisations appropriées, y compris aux mouvements de libération et à l'OUA.

31. Une vigoureuse campagne devra être lancée dans tous les pays occidentaux contre les groupes de pression appuyant l'Afrique du Sud. Une étude portant sur ces collaborateurs - intérêts commerciaux, officiers des forces armées, personnel universitaire et participants à des échanges culturels - qui usent de leur influence pour contrecarrer l'action des pays occidentaux contre l'apartheid, devra être dans ce but entreprise de toute urgence.

32. Il conviendrait d'étudier, en vue de prendre les mesures nécessaires le rôle des médias, en particulier des agences de presse, qui façonnent l'opinion publique occidentale en présentant les nouvelles provenant de l'Afrique du Sud et en décrivant les activités des mouvements de libération à leur manière. Une attention spéciale devra être accordée aux sources de leurs informations et au fait qu'ils font une plus grande place relativement aux vues du régime sud-africain.

33. Une attention spéciale devra être portée sans tarder au fait que le régime sud-africain exploite la question des "bantoustans" et la prochaine "indépendance" du Transkei. Tous les efforts devront être déployés pour que les gouvernements et l'opinion publique mondiale reconnaissent la nécessité de maintenir l'intégrité territoriale de l'Afrique du Sud et dénoncent le simulacre d'autonomie et d'indépendance que le régime prétend accorder. Il faudrait, chaque fois que possible, organiser des activités en vue de faire le jour sur la question des bantoustans. L'opinion publique devra être mise au courant des décisions de l'OUA et de l'ONU sur cette question. Le Séminaire note en particulier que l'Assemblée générale a décidé que le régime raciste d'Afrique du Sud est illégal, qu'il n'a pas le droit de représenter le peuple sud-africain et que les mouvements de libération nationale sont les représentants authentiques de l'écrasante majorité du peuple sud-africain.

34. Le Séminaire recommande que les mouvements anti-apartheid et les organismes non gouvernementaux des pays occidentaux entreprennent des activités de boycottage à grande échelle ou intensifient celles-ci pour attirer l'attention sur la nécessité de se dissocier de l'Afrique du Sud et d'éduquer l'opinion publique. A ce propos, il convient de féliciter les écrivains, artistes et personnalités

en vue qui ont fait des déclarations dans lesquelles ils s'engagent à ne pas travailler, à ne pas jouer et à interdire que leurs oeuvres soient utilisées en Afrique du Sud, aussi longtemps que l'apartheid y existera. Ce boycottage individuel devrait compléter le boycottage de toutes les institutions de l'apartheid en Afrique du Sud.

35. L'activité du Centre contre l'apartheid du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies devra être intensifiée. Des publications présentées de façon attrayante et destinées au grand public devront être publiées par les Nations Unies en plusieurs langues en vue d'une diffusion massive. Il faudra recourir davantage aux films, aux affiches et aux autres moyens audio-visuels.

36. Le Centre contre l'apartheid devrait recevoir un plus large appui des Nations Unies afin de pouvoir diffuser les documents des mouvements de libération de l'Afrique du Sud, et faire connaître les activités entreprises par les gouvernements et les organisations pour lutter contre l'apartheid. Tous les gouvernements devraient être encouragés à contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies contre l'apartheid en vue de renforcer les activités du Centre contre l'apartheid, et de coopérer avec lui de toutes les manières appropriées.

37. Le Séminaire reconnaît la nécessité d'installer une puissante station émettrice diffusant vers l'Afrique du Sud et il exhorte les Nations Unies à prendre les mesures nécessaires à cette fin.

38. Le Séminaire se félicite de l'offre du Gouvernement du Lesotho qui a proposé la création d'un Centre d'information des Nations Unies dans ce pays. Il faudra étudier les possibilités d'ouvrir des centres similaires dans d'autres pays d'Afrique australe.

#### V. Les sports

39. Le Séminaire salue la noble et courageuse attitude des sportifs d'Afrique du Sud qui mènent des campagnes pour éliminer le racisme dans les sports.

40. Le Séminaire se félicite des activités et des actions du Conseil supérieur des sports en Afrique, du Comité olympique non raciste d'Afrique du Sud et des autres organisations qui se sont efforcées d'écarter l'Afrique du Sud de toute compétition sportive, aussi longtemps qu'elle continuerait à pratiquer la politique de l'apartheid en violation des principes consacrés par la Charte olympique.

41. Le Séminaire se félicite de la proposition du premier ministre de la Jamaïque M. Michael Manley, tendant à ce que l'Assemblée générale des Nations Unies prépare une convention internationale sur l'apartheid dans les sports. Cette convention imposerait aux Etats l'obligation de prendre des sanctions contre les équipes ou les organisations sportives dont les membres participent collectivement ou individuellement à des activités sportives en Afrique du Sud ou contre des équipes de ce pays. Les sanctions consisteraient à :

- a) Refuser à ces équipes ou à ces individus toute aide financière ou tout don en espèces;
- b) Interdire à ces équipes ou à ces individus l'accès aux installations sportives nationales;
- c) Refuser ou retirer à ces équipes ou à ces individus les honneurs ou les prix sportifs nationaux;
- d) Annuler automatiquement tout contrat sportif professionnel qui n'exclurait pas spécifiquement les compétitions en Afrique du Sud;
- e) Ne pas reconnaître, pour ce qui est des Etats signataires de la Convention, les organisations sportives nationales qui ne feraient pas de celle-ci une partie intégrante de leurs statuts.

Le Séminaire recommande ces principes aux Etats et aux gouvernements tant que cette Convention ne sera pas adoptée.

42. Le Séminaire prend note de l'appel du Conseil supérieur des sports en Afrique à une action contre la Nouvelle-Zélande qui a l'intention d'autoriser son équipe nationale de rugby à se rendre en Afrique du Sud dans le courant de l'année. Le Séminaire demande instamment au Gouvernement néo-zélandais de prendre des mesures immédiates pour mettre fin à tout échange sportif avec l'Afrique du Sud et il demande à tous les gouvernements et à toutes les organisations d'appuyer cet appel. Si la Nouvelle-Zélande n'agit pas conformément à cette demande, une action internationale appropriée sera entreprise par tous ceux qui s'opposent à la collaboration avec le sport de l'apartheid.

43. Le Séminaire condamne les Etats et les sportifs qui participent aux jeux dits multinationaux en Afrique du Sud ou qui font des tournées, tous frais payés par le régime sud-africain. Il faut s'opposer à toute tentative de la part des "bantoustans" d'établir des relations sportives avec le monde extérieur.

44. Le Séminaire applaudit aux codes sportifs qui ont éliminé l'Afrique du Sud raciste de leurs membres ou l'ont suspendu. Il faut s'opposer à toute tentative de sa part de prendre pied sur la scène internationale. Le projet de l'Afrique du Sud de créer un "centre d'accueil" à Montréal durant les jeux Olympiques pourrait avoir de sérieuses conséquences pour ceux-ci, car un tel centre constituerait un véhicule de propagande pour l'Afrique du Sud blanche.

45. Les sportifs et les autres personnes sont invités à appuyer la décision tendant à reconnaître comme organismes sportifs authentiques de l'Afrique du Sud les organisations sportives racialement intégrées et le Conseil des sports d'Afrique du Sud comme l'organisme représentatif de ce pays. Il faut apporter aux peuples de la Namibie et du Zimbabwe un fort appui afin de les aider à créer des organismes sportifs indépendants pour qu'ils puissent occuper la place qui leur revient dans la communauté sportive internationale.

## VI. Namibie

46. La communauté internationale doit prendre des mesures franches et efficaces en vue d'éliminer l'administration illégale en Namibie, en aidant la South West Africa People's Organization - reconnue comme étant le représentant authentique du peuple namibien - dans sa juste lutte pour l'indépendance.

47. Le 26 octobre 1976, dixième anniversaire de la révocation du mandat de l'Afrique du Sud en Namibie, devrait être observé dans le monde entier pour marquer une solidarité totale avec la South West Africa People's Organization et les campagnes montées en vue de l'aider dans la lutte de libération.

48. Le Séminaire condamne la brutalité croissante manifestée par le régime de Pretoria en Namibie qu'il occupe illégalement, particulièrement les nombreuses arrestations et détentions de Namubiens. Il faut mettre le régime de Pretoria en garde contre le fait qu'en exécutant des personnes condamnées à mort par les tribunaux illégaux, il se rend coupable d'un crime international.

49. Le Séminaire recommande que l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales apportent leur appui à la South West Africa People's Organization qui refuse de participer aux conversations prétendues constitutionnelles organisées en Namibie sous la direction et le contrôle des autorités sud-africaines. Il convient de dénoncer toute tentative faite pour transférer les pouvoirs à un organe quelconque autre que l'Organisation des Nations Unies ou qu'un gouvernement élu sous la surveillance et le contrôle de l'ONU.

50. Le Séminaire condamne le rôle des sociétés transnationales - particulièrement celles dont le siège est aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en France ou en République fédérale d'Allemagne - qui continuent d'avoir des activités en Namibie, en violation des décisions de l'Organisation des Nations Unies. Tous les gouvernements doivent adopter et appliquer les dispositions du Décret No 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a adopté.

51. Des mesures doivent être prises d'urgence pour faire en sorte que l'uranium produit en Namibie ne soit pas acheté par les gouvernements ou leurs agences, ou par des sociétés. Pour appeler l'attention sur l'exploitation et l'achat de l'uranium namibien par le Gouvernement du Royaume-Uni et son Agence de l'énergie atomique, ainsi que par la Rio Tinto Zinc, Ltd., le Séminaire demande au Conseil des Nations Unies pour la Namibie d'organiser des auditions aussitôt que possible et avant le début de la trente et unième session de l'Assemblée générale au plus tard, et de recueillir des témoignages concernant cette exploitation et ces achats, en vue d'établir un rapport complet qui servira de base pour l'adoption de mesures par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

VII. Aide au peuple opprimé de l'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération

52. En cette étape cruciale de la lutte pour la libération, le Séminaire exhorte à intensifier l'aide multiforme apportée au peuple opprimé de l'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération.
53. Cette aide doit être directement fournie aux mouvements de libération.
54. L'Organisation des Nations Unies doit accorder une aide financière aux mouvements de libération pour qu'ils puissent être représentés à New York.
55. Le Séminaire recommande instamment aux gouvernements de verser des contributions aux organisations humanitaires, comme l'International Defence and Aid Fund for Southern Africa, pour venir en aide aux prisonniers politiques et à leurs familles, et à des fins connexes. On ne saurait toutefois considérer ces contributions comme remplaçant l'aide aux mouvements de libération.
56. Le Séminaire lance également un appel aux gouvernements afin que ceux-ci versent des fonds aux programmes d'enseignement et de formation organisés par les mouvements de libération ou en leur faveur.
57. Le Séminaire engage vivement les mouvements de solidarité, notamment en Europe occidentale et aux Etats-Unis, à organiser des campagnes visant à pousser les gouvernements à accorder une aide financière aux mouvements de libération et aux organisations humanitaires qui viennent en aide au peuple opprimé d'Afrique du Sud.
58. Le Séminaire fait sienne la déclaration de l'Assemblée générale qui proclame que les mouvements de libération sont les représentants authentiques de leurs peuples et que le régime sud-africain est illégal; il engage donc l'ONU à accorder aux mouvements de libération sud-africains reconnus par l'OUA le plein statut d'observateur permanent dans tous les organes et toutes les conférences appropriées des Nations Unies.

VIII. Aide aux Etats voisins

59. Le Séminaire reconnaît l'importante contribution apportée par les Etats voisins à la lutte pour la libération de l'Afrique australe. Ces Etats - l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie, le Souaziland et la Zambie - ont été menacés et attaqués par les régimes colonialistes et racistes et ont supporté de lourdes charges financières et autres en raison de leur engagement envers la libération. Le Séminaire exhorte l'Organisation des Nations Unies et les organismes apparentés, les organisations intergouvernementales et les divers Etats Membres de l'ONU à leur accorder une aide financière et technique spéciale.

60. Le Séminaire exhorte les Etats africains et autres à mettre en place un mécanisme de coopération internationale qui permette de riposter rapidement à toute agression.

61. Le Séminaire demande qu'une aide économique internationale efficace soit accordée d'urgence à l'Angola et au Mozambique à titre d'acte de solidarité important avec la lutte pour la libération totale de l'Afrique australe.

62. Le Séminaire tient aussi à attirer l'attention sur la situation du Botswana, du Lesotho et du Swaziland qui sur le plan financier se trouvent sous l'étroite dépendance du Gouvernement sud-africain.

63. Constatant que le régime raciste sud-africain est fortement tributaire de l'exploitation des travailleurs émigrants recrutés dans les Etats voisins, le Séminaire recommande vivement que tous les pays amis et progressistes examinent avec faveur les demandes d'aide technique et économique provenant de ces Etats en vue de leur permettre d'entreprendre, aussitôt que possible, des projets économiques à forte intensité de travail à l'intérieur de leur territoire national en vue de freiner l'afflux de main-d'oeuvre vers l'Afrique du Sud.

#### IX. Les prisonniers politiques

64. La Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains (11 octobre) doit être marquée dans le monde entier par des expositions, des réunions et des campagnes qui attirent l'attention sur ces hommes courageux qui sont emprisonnés, frappés d'interdiction, gardés à vue, assignés à domicile ou mis en résidence forcée. Il faut notamment mettre l'accent sur le corps de lois répressives qui font de l'Afrique du Sud l'Etat policier le plus redoutable du monde.

65. Le Séminaire félicite le Comité spécial contre l'apartheid pour les efforts qu'il a entrepris en vue de faire connaître la répression dont sont victimes les adversaires de l'apartheid en Afrique du Sud, d'encourager la solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains et de faire prendre conscience au monde que les prisonniers politiques sont les dirigeants authentiques du peuple sud-africain et les champions des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, tandis que ceux qui les privent de liberté commettent le crime d'apartheid.

66. Le Séminaire demande que l'on fasse connaître largement et constamment tous les cas de répression en Afrique du Sud - y compris les détentions, les procès, les emprisonnements, les mesures d'interdiction et les arrestations en vertu de la loi sur les laissez-passer.

67. Le Séminaire dénonce l'ensemble de la législation répressive de l'Afrique du Sud, et tout particulièrement le "Terrorism Act" et le "Suppression of Communism Act". Il exprime son indignation devant les tortures et les assassinats dont sont victimes les prisonniers politiques et demande qu'une action appropriée soit menée

afin d'identifier ceux qui commettent ces crimes et de leur infliger le châtement qu'ils méritent.

68. Le Séminaire recommande que l'Organisation des Nations Unies étudie la possibilité de créer un mécanisme, en coopération avec les organisations non gouvernementales spécialisées dans le domaine du droit, afin de rechercher, d'étudier et de faire connaître la législation répressive, en vigueur ou à l'état de projet, en Afrique du Sud et en Namibie, ainsi que leurs effets sur le militantisme politique et social.

69. Le Séminaire demande à l'Organisation des Nations Unies de fournir par l'intermédiaire du Centre contre l'apartheid, un appui technique et financier au colloque sur les prisonniers politiques sud-africains que le Sous-Comité sur le racisme et le colonialisme de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies doit organiser à Genève les 5 et 6 juillet 1976.

70. Prenant note du fait que l'intensification de la répression en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe a résulté récemment dans une augmentation du nombre de réfugiés et personnes déplacées et du fait que les Etats situés en première ligne intéressés et les mouvements de libération ont aidé à satisfaire les besoins humanitaires de ces groupes, le Séminaire demande notamment à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour fournir l'aide financière et autre nécessaire. Dans ce contexte, il demande que l'on appuie les efforts entrepris par l'intermédiaire des programmes des Nations Unies, et notamment, du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (UNEPTSA).

71. Le Séminaire demande que soient publiés des ouvrages sur le mouvement de la "conscience noire" en Afrique du Sud. Il suggère que soit intensifié le boycottage culturel de l'Afrique du Sud et que des campagnes de publicité soient menées sur la répression à laquelle sont soumis les groupes noirs en Afrique du Sud.

#### X. Autres recommandations

72. Tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait doivent être invités à signer et à ratifier la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.

73. Le Séminaire recommande la création d'un tribunal international composé de personnalités, d'experts juridiques et de savants de différents pays qui rassembleraient des informations, des témoignages et d'autres données pour analyser, dénoncer et condamner les crimes de l'apartheid sur la base du droit international et des principes des Nations Unies.

74. Les Etats d'Europe occidentale qui permettent au régime illégal de Smith, au Zimbabwe, et à l'Afrique du Sud de recruter des mercenaires doivent prendre sans tarder les mesures qui s'imposent. Ce trafic doit être stoppé. Le recrutement de mercenaires doit être considéré comme un crime grave contre l'Afrique. L'Organisation de l'unité africaine considérera le fait pour ces Etats de ne pas prendre aussitôt les mesures qui s'imposent pour stopper ce trafic comme un acte d'inimitié qui appelle une riposte appropriée.

75. Tous les gouvernements et toutes les organisations doivent appuyer la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale qui aura lieu à Accra (Ghana) en 1978.

76. Le Séminaire demande à l'ONU et à toutes les organisations participantes d'assurer la plus grande publicité possible à la Déclaration, au Programme d'action et aux autres documents du Séminaire.

77. Le Séminaire prie le Président de transmettre la Déclaration et le Programme d'action : a) au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'aux autres organes intéressés; b) à l'OUA; c) à la Conférence des pays non alignés; d) aux institutions spécialisées de l'ONU; et e) aux confédérations syndicales internationales, au Conseil oecuménique des Eglises et aux autres organisations non gouvernementales internationales opposées à l'apartheid.

